

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Mai 2022



Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoint**s : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD Mme Anne FEY, M. Thierry FREY, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Loïc BERGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Dominique ROFRITSCH

Est nommée secrétaire de séance : Mme Christine FASSEL-DOCK, 1^{ère} Adjointe

1 – Procès-verbal de la séance du 11 Avril 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2022 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Décision modificative n°1/2022

Entendu les explications de M. le Maire,

VU que la commune se trouve confrontée à un certain nombre d'imprévus sur le chantier de rénovation de la toiture de l'immeuble 39, Rue Principale

VU les projets complémentaires envisagés, tels que :

- Acquisition d'une voiture
- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- Acquisition d'une bétonnière
- Construction d'un cabanon à l'école maternelle

- Dégazage de la cuve de fioul et remplacement de la chaudière de la mairie
- Installation d'un dégraisseur à la salle polyvalente et remplacement du limiteur acoustique
- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le soutien d'un Projet d'Action Culturelle

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

| Dépenses | 100,00 € | Recettes | 100,00 € |
|--|---------------|--|----------|
| Opération n° 140 : Construction d'un groupe scolaire | | Article 70311 (section de fonctionnement) | |
| Article 21312 (section d'investissement) | - 85 030,00 € | Concession dans les cimetières | 100,00 € |
| Bâtiments scolaires | | | |
| Opération n° 72 : Acquisition MAT MOB OUTILLAGE MAIRIE | | | |
| Article 2182 (section d'investissement) | 18 000,00 € | | |
| Matériel de transport | | | |
| Article 21571 (section d'investissement) | 4 500,00 € | | |
| Matériel roulant | | | |
| Article 2188 (section d'investissement) | 830,00 € | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | |
| Opération n° 113 : Travaux Ecoles | | | |
| Article 21312 (section d'investissement) | 10 600,00 € | | |
| Bâtiments scolaires (cabanon école maternelle) | | | |
| Opération n° 81 : Gros travaux bâtiments communaux | | | |
| Article 21311 (section d'investissement) | 22 000,00 € | | |
| Hôtel de Ville | | | |
| Article 21318 (section d'investissement) | 29 100,00 € | | |
| Autres bâtiments publics | | | |
| Chapitre 6574 Autres Charges de gestion courante (section de fonctionnement) | | | |
| Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | | | |
| Coopérative scolaire (subvention exceptionnelle projet ACMISA) | 100,00 € | | |

Adopté à l'unanimité

3 – Divers

A – Cimetière

L'Association « La main verte » procèdera au désherbage du cimetière.

B – Stationnement : Extension de la zone bleue Rue Principale

Le stationnement en «zone bleue » sera étendu Rue Principale à l'entrée nord du village. Six espaces supplémentaires seront créés à partir du croisement avec la rue Sainte Odile jusqu'en en amont de l'entrée du N°10, Rue principale.

Le conseil municipal souhaite également rappeler que tous les propriétaires et locataires sont priés de stationner dans leurs cours. Tout contrevenant s'expose à

des sanctions. Du même acabit, le nettoyage des trottoirs et des caniveaux incombent aux propriétaires et locataires.

C – Chantier Immeuble 39, Rue Principale – Rénovation de la toiture

Le calendrier pour l'achèvement des travaux sera tenu. Le conseil Municipal remercie les administrés pour leur patience et leur compréhension.

D – Informations diverses

- Une réflexion est menée pour l'installation de poubelles de tri Place du Lindel.
- La fête du Klevener aura bien lieu cette année le 13 et 14 août 2022.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire :
Jean-Georges KARL



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des Manifestations

| Dates | Manifestations |
|--|--|
| Du 27 Juin au 1 ^{er} Juillet 2022 | Le traditionnel Dorftournoi organisé par l'A.S.H. |
| Mercredi 29 Juillet 2022 | Passage du Tour de France Féminin à partir de 14 h |
| Les 13 et 14 Août 2022 | Fête du Klevener |



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

2 – Recensement militaire (Rappel) :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

3 – URBANISME : Formalités avant travaux

M. le Maire rappelle qu'avant d'entreprendre des travaux, il convient de se renseigner en mairie des formalités préalables à effectuer.

4 – Déclaration d'ouverture de chantier et Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Rappel) :

Tout titulaire d'un permis de construire doit faire une déclaration à l'ouverture du chantier (DOC) et un lorsque que les travaux sont achevés (DAACT).

Toute personne ayant déposée une déclaration préalable doit faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

En principe, les formulaires sont joints aux dossiers. En cas de perte, ces formulaires sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur [service public.fr](http://service.public.fr)



5 – SMICTOM : Rattrapage collecte

Rattrapage de collecte



Pas de collecte des bacs gris
lundi 6 JUIN (jour férié)



collecte
rattrapée
samedi
4 JUIN

Retrouvez toutes les infos utiles sur
www.smictom-alsacecentrale.fr



6 – Dorf-Tournoi



INSCRIPTION Equipe

Dorf-Tournoi 2022
Du 27 juin au 1^{er} juillet

Comment s'inscrire

1. Nous contacter par mail pour avoir la feuille d'inscription ou nous transmettre votre email en MP (message privé) via FB

Email : dorftournoi@gmail.com

2. On vous envoie la feuille d'inscription par mail, vous nous la retournez par mail ou à l'adresse :

Schleiss Marthe, 32 rue de la Montagne
67140 Heiligenstein

Avant le 15 juin

Dispo en cas de question : Patrice 06-23-42-53-73



7 - Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

8 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.